

Plan de filière semences et plants

Dialogue, pédagogie et nouvelles technologies pour faire connaître le secteur semences

Propos recueillis par Anne Gayraud



François Desprez, président du Groupement national interprofessionnel des semences et plants (GNIS) :
« Un des objectifs du plan, c'est d'améliorer l'image du secteur semences auprès de la société civile. »

Pourriez-vous nous rappeler en quelques mots la genèse du plan de filière et ses grands axes ?

● Les plans de filière sont une commande du ministère de l'Agriculture s'inscrivant dans le prolongement des Etats Généraux de l'Alimentation qui ont démarré à l'été 2017.

Le plan de filière semences et plants : un an après, où en sommes-nous ? *Bulletin Semences* a rencontré François Desprez, président du Groupement national interprofessionnel des semences et plants (GNIS), pour un point d'étape.

Pour la filière semences et plants, c'est le GNIS qui a été chargé par le Ministère de proposer ce plan, lequel a été élaboré en concertation avec l'ensemble des familles professionnelles et approuvé par le conseil d'administration début décembre 2017. Il a été remis au Ministre le 15 décembre 2017.

Le plan comprend trois axes :

1. mieux répondre aux attentes des citoyens, des consommateurs et des clients
2. innover pour accompagner les filières en transition agro-écologique
3. protéger, enrichir et diffuser la biodiversité.

Ces trois axes sont déclinés en trente actions. A chaque réunion du conseil d'administration du GNIS, nous faisons désormais un

point d'étape sur l'avancée du plan. Tout n'a pas progressé au même rythme. En effet, l'année 2018 a été particulièrement chargée en interne, avec la mise en œuvre de la réforme du financement du GNIS¹. De ce fait, certaines actions du plan de filière ont pu prendre un peu de retard par rapport à nos ambitions initiales.

Une des actions emblématiques du plan de filière est la création du Comité des enjeux sociétaux. Pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

● L'action effectivement la plus innovante, de mon point de vue, est la création de ce Comité des enjeux sociétaux (CES). Nous souhaitons que ce comité comporte une douzaine de personnes, des représentants d'organisation de consommateurs, des ONG environnementalistes, des personnalités qualifiées qui ont des choses à dire sur notre métier de semencier. Le CES sera hébergé au GNIS, mais aucun membre du conseil d'administration n'en fera partie. Il disposera d'une grande liberté pour se saisir des sujets, dont ceux qui font polémique, et les analyser. Son président pourra venir rencontrer le conseil d'administration du GNIS et en débattre.

1 L'axe 3 du plan de filière semences et plants PROTÉGER, ENRICHIR ET DIFFUSER LA BIODIVERSITÉ

Les actions 3.22 à 3.24 du plan de filière Semences et Plants visent à favoriser ou à maintenir l'accessibilité des variétés « de niche » (variétés des listes c et d) pour les utilisateurs. Elles envisagent aussi les conditions de mise à disposition du matériel dit hétérogène. Cette nouvelle notion est apparue via le règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques.

■ La liste c regroupe les variétés menacées d'érosion génétique. Elle est destinée aux variétés et populations locales anciennes. Cette liste est très peu utilisée en France, contrairement à certains pays européens.

■ La liste d, réservée aux semences potagères, regroupe les variétés dites « sans valeur intrinsèque » et est plutôt destinée aux usages amateurs.

Depuis 2013, dans un souci d'élargir le choix variétal à la disposition des utilisateurs, la section Potagères du GNIS débloque un budget pour prendre en charge les frais d'inscription des variétés en liste d, complétant ainsi l'action du ministère de l'Agriculture en faveur des variétés de la liste c.

L'action 3.24 du plan de filière vise à demander la gratuité pour l'inscription des variétés sur ces deux listes.

Par ailleurs, l'action 3.25 vise à créer un fonds d'appui pour accompagner les structures qui souhaiteraient maintenir des variétés de la liste principale (liste a) lorsque, faute de marché, celles-ci sont retirées du Catalogue par leurs obtenteurs et tombent dans le domaine public.

¹ Selon le nouveau système de financement, adopté en juin 2018, toutes les missions pouvant être mutualisées entre les opérateurs économiques sont financées par cotisations volontaires obligatoires (CVO), sauf certaines missions de service public subventionnées par le ministère de l'Agriculture. Les missions non mutualisées restent financées par des redevances pour prestations de service. (source GNIS)



Une autre action très concrète du plan est la contribution du Gnis à la conservation des ressources génétiques

Notre objectif, au travers de ce CES, est de permettre une amélioration du dialogue avec la société civile. Nous en attendons des discussions constructives, même si nous savons qu'il nous faudra entendre des choses désagréables. Nous espérons également que, grâce à ces échanges, nous serons plus à même d'expliquer nos métiers.

Quelles autres actions du plan ont connu des avancées significatives en 2018 ?

● Une autre action emblématique et très concrète du plan est notre contribution à la conservation des ressources génétiques. Cette contribution, qui va s'inscrire dans la durée, se traduit par une dotation annuelle de 350 K€ répartis entre le fond de partage des avantages du TIRPAA et le soutien aux collections phytogénétiques nationales.

A travers le plan de filière, nous menons également des actions de promotion du modèle de protection intellectuelle européen porté par la convention UPOV, notamment auprès des associations de

semenciers en Asie ou en Afrique. Il s'agit d'un volet important, mais moins novateur, par rapport aux actions précédemment citées.

Certaines actions sont en lien étroit avec le plan Semences et plants pour une agriculture durable (SPAD) du CTPS. Elles avancent donc au même rythme que celui-ci. Il s'agit, par exemple, de la question de la gratuité de l'inscription des variétés en listes c, d, ou du matériel hétérogène, ou encore de la maintenance des variétés radiées du catalogue (**encadré 1**). Nous avons également bien progressé dans les travaux de la commission transversale AB. Nous avons porté une demande auprès de l'INAO pour connaître les volumes de semences en dérogation afin que les semenciers puissent ajuster leurs plans de production et mieux répondre à la demande des utilisateurs de semences biologiques.

Enfin, une autre action très attendue par les pouvoirs publics, c'est la réforme de la gouvernance du Gnis. Celle-ci visera à donner plus de place à l'aval de la filière : la dis-

tribution autre que la distribution spécialisée, aux consommateurs ou encore aux industries agro-alimentaires.

Elle posera aussi la question de l'ouverture aux syndicats minoritaires et aux opérateurs de la semence de ferme. Les trieurs à

GLOSSAIRE

- **AB** : agriculture biologique
- **CTPS** : comité technique permanent de la sélection
- **INAO** : Institut national des appellations d'origine
- **MOOC** : de l'anglais *massive open online course*, une formation en ligne ouverte à tous
- **ONG** : organisations non-gouvernementales
- **SPAD** : semences et plants pour une agriculture durable. Le plan SPAD marque la volonté d'inscrire l'amélioration variétale et la qualité des semences et plants au cœur des politiques publiques et tout particulièrement au cœur du défi agro-écologique pour la France.
- **TIRPAA** : Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Ce traité vise à :
 - reconnaître l'énorme contribution des agriculteurs à la diversité des cultures qui nourrissent le monde;
 - mettre en place un système mondial permettant de fournir un accès aux matériels phytogénétiques aux agriculteurs, aux sélectionneurs de végétaux et aux scientifiques;
 - s'assurer que les bénéficiaires partagent les avantages qu'ils tirent de l'utilisation de ces matériels génétiques.
- **UPOV** : Union pour la protection des obtentions végétales

Deux volets d'une formation en ligne ouverte à tous (MooC) sur les semences ont été lancés : l'un par AGRO CAMPUS OUEST 3, axé sur les aspects techniques et un autre par le GNIS, axé sur les aspects économiques. Le MooC se déroule sur six semaines, du 20 mars au 8 mai 2019.

façon ont clairement fait la demande de rentrer dans les instances du GNIS. La question est de savoir quel service le GNIS peut apporter à ces acteurs et sur quelles bases pourrait s'asseoir leur contribution.

Est-ce que le plan de filière a permis, selon vous, d'accroître la visibilité des actions menées par le GNIS?

● Un des objectifs du plan, c'est d'améliorer l'image du secteur semences auprès de la société civile. Je pense que cette perception est en train d'évoluer. Les attaques que nous subissons sont moins systématiques et des voix s'expriment pour les tempérer. On le constate, par exemple, dans les discussions sur l'édition de gènes (mutagenèse dirigée). On entend, naturellement, de nombreuses oppositions depuis l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne sur la mutagenèse². Mais de nombreuses voix s'élèvent aussi pour dire que

toutes les nouvelles techniques de sélection ne sont pas équivalentes, et qu'elles seront utiles pour atteindre des objectifs de sélection complexes, comme la résistance au stress hydrique ou aux ravageurs et maladies... Il y a des débats sur ces sujets en dehors de nos cercles spécialisés, et on arrive à en parler avec des représentants politiques. C'est une avancée notable.

Notre ambition, au travers des actions du plan de filière, est également d'envoyer un message fort vers le monde de l'éducation, les universités. Il est très important de restaurer notre image auprès

² La Cour de justice de l'Union européenne a rendu le 25 juillet 2018 un arrêt sur le statut juridique des nouvelles techniques de mutagenèse. Ces techniques n'existaient pas au moment où l'Union européenne a encadré la dissémination d'organismes génétiquement modifiés (OGM). La Cour juge que les produits issus de ces nouvelles techniques répondent à la définition européenne des OGM, et doivent être encadrés au même titre, en respectant les obligations correspondantes en matière d'évaluation avant autorisation, de traçabilité, d'étiquetage des produits et de surveillance. Seules les techniques traditionnelles de mutagenèse développées antérieurement à l'adoption de la directive n°2001/18 sur les OGM sont exclues de son champ d'application. (Source : ministère de l'Agriculture)

des étudiants pour pouvoir recruter des candidats de qualité.

A cette fin, deux volets d'un MOOC sur les semences ont été lancés : l'un par AGRO CAMPUS OUEST³, axé sur les aspects techniques et un autre par le GNIS, axé sur les aspects économiques. Le MOOC se déroule sur six semaines, du 20 mars au 8 mai 2019.

Nous devons encourager les entreprises à s'exposer, à s'ouvrir vers l'extérieur. Le tournage d'un MOOC est une bonne occasion pour accroître la transparence de nos entreprises et donner envie à des étudiants de rejoindre nos métiers. ■

³ Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage, basé à Rennes (35) et Angers (49)

SAVOIR +

- agriculture.gouv.fr/plan-semences-et-plants-pour-une-agriculture-durable
- www.gnis.fr/uploads/Gnis_plan_filiere_semences_et_plants_20171215.pdf
- agriculture.gouv.fr/egalim-les-plans-de-filieres
- www.fao.org/plant-treaty